

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les exécutions au Texas : une loterie judiciaire

Index AI : AMR 51/21/98

Embargo : 6 avril 1998 (15 h 00 GMT / 11 h 00 heure locale)

VERSION AMENDÉE (attention : nouvelle date d'embargo)

Texas – Aucun autre État américain ne peut rivaliser avec le Texas en matière de meurtres approuvés par l'État, affirme Amnesty International dans un nouveau rapport.

« Aucun pays occidental n'exécute autant de gens que le Texas. Cet État met fréquemment à mort des personnes démunies, jeunes ou atteintes d'arriération mentale, laissés-pour-compte d'un système judiciaire qui fait passer les considérations politiques avant l'exigence d'équité », a déclaré l'Organisation.

Le bilan du Texas est atterrant : la moitié (37) des 74 exécutions auxquelles il a été procédé sur le territoire américain en 1997 ont eu lieu dans cet État – un record depuis le rétablissement de la peine de mort. Mais ces chiffres terribles laissent dans l'ombre bien des aspects de la situation.

L'organisation de défense des droits humains dénonce la procédure judiciaire qui précède l'exécution des détenus, car elle constitue à ses yeux une « kyrielle d'actes judiciaires manifestement non conformes aux normes internationales minimales en matière de protection des droits de l'être humain » ; elle met au défi le gouverneur du Texas, George W. Bush, d'examiner son rapport et de prendre des mesures visant à modifier les modalités consternantes d'application de la peine capitale dans cet État, à moins qu'il ne réfute de manière circonstanciée les conclusions de ce document.

Le 5 février, le gouverneur Bush a fait la déclaration suivante : « Je suis convaincu que tous ceux qui ont été mis à mort au Texas ont bénéficié du plein respect de la loi. Je pense que notre système a toujours accordé un traitement équitable à ceux qui se trouvent dans le "couloir de la mort". »

Les constatations faites par Amnesty International au cours de son enquête contredisent totalement cette déclaration.

Son rapport, intitulé *The Death Penalty in Texas: Lethal Injustice* [La peine de mort au Texas : une injustice mortelle], est rendu public au moment même où cet État se prépare à exécuter Erica Sheppard, qui avait initialement « consenti » à subir ce supplice, le 20 avril, ainsi que Joseph Cannon, le 22 avril, et Robert Carter, le 18 mai, l'un et l'autre condamnés pour des actes commis avant leur majorité. Cela fait quinze ans que Joseph Cannon est dans le quartier des condamnés à mort.

Plutôt que de vivre dans un état de tension constante liée à sa condition de condamnée à mort, Erica Sheppard avait décidé de ne pas utiliser les voies de recours qui lui sont offertes et de permettre à l'État de lui ôter la vie. Mais voyant sa mort imminente, elle s'est ravisée et s'est remise à former des recours. Quatorze autres prisonniers au moins ont "accepté" leur exécution.

« L'exécution d'un prisonnier qui choisit de renoncer aux possibilités de recours dont il dispose constitue une violation tout aussi flagrante des droits humains que n'importe quelle autre exécution – elle n'est en réalité guère plus qu'une forme de suicide commis avec l'assistance de l'État, a fait observer Amnesty International. Le fait que la personne concernée prenne une telle décision ne décharge nullement l'État de la responsabilité qui lui incombe lorsqu'il ôte la

vie à l'un de ses citoyens. »

Les hommes politiques texans mettent en avant les « droits des victimes » pour justifier les exécutions. Pourtant, Erica Sheppard ayant trois enfants, le Texas ne fera qu'allonger la liste des victimes de la violence en tuant leur mère.

« Nous ne cherchons ni à excuser la nature brutale des crimes commis par nombre des personnes incarcérées dans le quartier des condamnés à mort, ni à passer sous silence les conséquences de ces actes sur les victimes et leurs proches, a souligné Amnesty International. « Toutefois, les hommes politiques ne se soucient jamais de l'impact affectif des exécutions sur les familles des prisonniers condamnés. Le cycle de la violence est perpétué au mépris des souffrances des proches de ceux qui meurent entre les mains de l'État. »

Tant Joseph Cannon que Robert Carter ont été condamnés à la peine capitale pour des crimes commis alors qu'ils étaient encore mineurs. Dans ces deux cas, leurs avocats n'ont pas informé le jury qu'ils avaient grandi dans des conditions extrêmement traumatisantes, omettant en outre de signaler que le premier souffrait de graves problèmes mentaux, tandis que le second était atteint d'arriération mentale et que son cerveau avait subi de graves lésions. Leur exécution constituerait une violation des normes internationales relatives aux droits humains, notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies, que les États-Unis ont signée mais qu'ils sont un des deux seuls pays, avec la Somalie, à ne pas avoir ratifiée.

Les conditions de détention qui règnent dans le "couloir de la mort" au Texas sont tellement éprouvantes qu'aucun détenu ne devrait être considéré comme « consentant » librement à son exécution, mais plutôt comme faisant le choix de ne pas continuer à mener une vie aussi pénible. De fait, le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané, qui a conduit en octobre 1997 une délégation de l'Organisation à Ellis Unit 1, où sont incarcérés les hommes condamnés à mort dans cet État, a évoqué les « conditions accablantes et émotionnellement épuisantes » dont il avait constaté l'existence.

« Nous avons été témoins de l'application froide, professionnelle et impitoyable d'une politique de déshumanisation délibérée des prisonniers. Les condamnés attendent la mort dans des rangées de cages minuscules qui évoquent les périodes les plus sombres de l'Histoire ... La machine à tuer doit être arrêtée au Texas », a déclaré M. Sané au terme de sa visite.

Dans les affaires de meurtre, la race de la victime joue un rôle déterminant quand il s'agit de savoir si le meurtrier va mourir. En effet, alors que plus de la moitié de l'ensemble des victimes d'homicides appartiennent à des minorités ethniques, 88 % des personnes exécutées ont été reconnues coupables du meurtre d'un blanc. Par ailleurs, la place prise par les minorités raciales est proportionnellement excessive dans le "couloir de la mort" texan, en particulier chez les mineurs délinquants : 92 % des condamnés de cette catégorie (23 sur 25) sont issus de minorités ethniques.

Par ailleurs, la peine capitale frappe de manière disproportionnée les catégories sociales les plus défavorisées. Toute volonté politique susceptible de faire respecter le droit des plus démunis à une assistance juridictionnelle adéquate lorsque leur vie est en jeu est totalement annihilée par le soutien populaire dont bénéficie la peine capitale. Les juges texans sont des magistrats élus, dont un grand nombre ont fait campagne en se prononçant pour les exécutions. Comme l'a souligné un procureur de district : « Vous ne pouvez pas me citer ; ce serait mon arrêt de mort politique si les gens d'ici pensaient que je ne me prononce pas pour la peine capitale chaque fois que c'est possible. »

Amnesty International a recensé de nombreux cas dans lesquels l'avocat s'est totalement déchargé des responsabilités qui lui incombaient vis-à-vis de son client, le condamné de fait à la peine capitale. Ainsi, le défenseur de Kenneth Mosley, condamné à mort en octobre 1997

au Texas, a déclaré au jury : « Vous avez vu quel être humain pitoyable, vain, insignifiant, larmoyant il est devenu. Est-ce là le type de personne que voulez arracher au vide de sa misère ? »

« Il est clair que l'application de la peine capitale est viciée par des considérations politiques, a affirmé Amnesty International. En fait, le Texas est tellement fier de tuer des gens qu'il diffuse des communiqués de presse lorsqu'il procède à des exécutions.

« L'inflexibilité et le cynisme dont les autorités texanes ont fait preuve, en exécutant Karla Faye Tucker alors même que leur État était le point de mire de l'opinion publique internationale, n'est pas de bon augure pour les centaines d'autres prisonniers qui dépérissent dans le "couloir de la mort" », a conclu l'Organisation I